

Divagation des animaux et enjeux fonciers dans le bassin de l’Anambé : facteurs, acteurs et impacts socioéconomiques

Oumar DIOP, Université Gaston de Saint-Louis, Professeur Titulaire, Laboratoire Leïdi
« dynamiques des territoires et développement »

Aliou BALDÉ, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Doctorant, Laboratoire Leïdi
« dynamiques des territoires et développement »

Résumé

En raison de ses fortes potentialités agro-écologiques, le bassin de l’Anambé fait l’objet d’une vive convoitise par des acteurs multiples mais des intérêts souvent antagoniques. Le contrôle des ressources naturelles aiguise les appétits des acteurs à la base entraînant des conflits fonciers entre agriculteurs et éleveurs, conflits qui étendent ses tentacules jusqu’au niveau des élus locaux, services techniques et administratifs déconcentrés de l’État. Cette situation a eu des impacts négatifs sur la mise en valeur des aménagements hydro agricoles du bassin de l’Anambé et sur le développement socioéconomique de la zone de façon générale.

En réalité, l’attitude de certains éleveurs n’est pas compatible avec le développement des activités liées à l’irrigation. L’opportunisme qui semble caractériser leurs comportements n’est pas de nature à propulser un développement simultané et intégré des principales sources de revenu du bassin : agriculture et élevage. Par contre, il faut reconnaître que la divagation relève des difficiles conditions dans lesquelles l’activité évolue et dont les responsabilités des services administratifs, techniques déconcentrés et décentralisés de l’État sont impliquées.

Mots-clés : Divagation, enjeux-fonciers, facteurs, acteurs, impacts-socioéconomiques

Abstract

Because of its strong agro-ecological potential, the Anambé basin has been a strong lust for multiple players who often display conflicting interests. Control of natural resources sharpens the appetite of grassroots actors by causing land conflicts between farmers and herders. These conflicts extend the tentacles to the level of local officials, technical services and administrative devolved state. This has had a negative impact on the development of irrigation schemes of the Anambé basin and on the socio-economic development of the area in general.

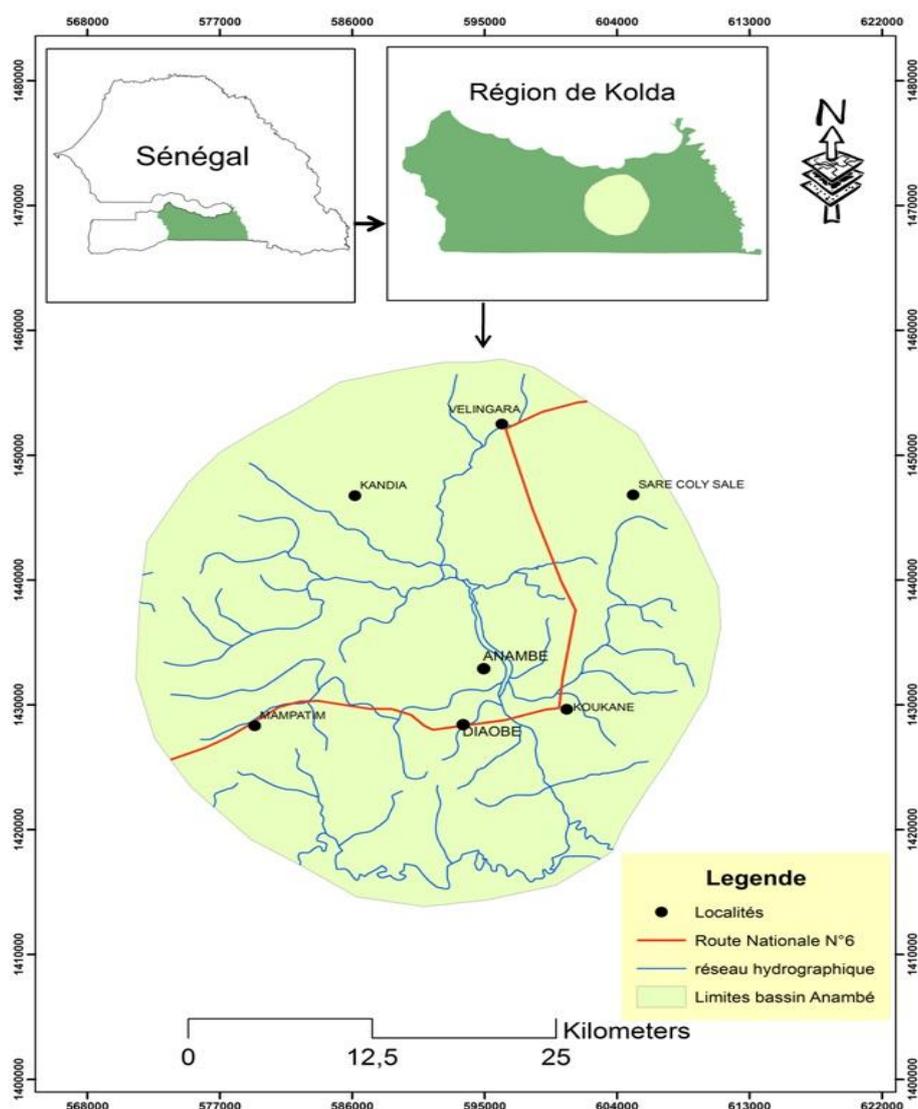
In fact, the attitude of some farmers is not compatible with the development of activities related to irrigation. Opportunism that seems to characterize their behavior is not likely to propel a simultaneous and integrated development of the main sources of income of the basin : agriculture and livestock. However, we must recognize that the stray depends on the difficult conditions under which the activities evolve and that the responsibilities of devolved and decentralized –administrative and technical – services of the state are involved.

Keywords: Straying, land issues, factors, actors, socioeconomic impacts

1. Introduction

Situé au cœur du Fouladou (nom traditionnel de la région de Kolda, Sénégal), le bassin de l'Anambé couvre une superficie de 1100 km². C'est une dépression de forme globalement circulaire disposant d'un réseau hydrographique important, abritant deux barrages hydrauliques (confluent et Niandouba), mis en service pour le périmètre irrigué (figure 1)

Figure 1 : Croquis de localisation du bassin de l'Anambé



Source : BALDE. A., 2013

Le bassin de l'Anambé regorge d'immenses potentialités écologiques attirant de fait des usagers divers de part leurs origines, leurs cultures, et dans certains cas de leurs activités économiques et par conséquent de leurs intérêts. L'élevage dans le bassin de l'Anambé est pratiqué encore dans ses traits majeurs sous sa forme traditionnelle. C'est un système extensif avec ses besoins accrus de pâturage, qui évolue dans un contexte d'exiguïté de l'espace et de rude compétition sur le contrôle des ressources naturelles.

Même s'il joue encore un rôle social important, l'élevage occupe la seconde place (derrière l'agriculture) dans la vie économique de la région. Son épanouissement est basé sur des facteurs écologiques, socioculturels et de plus en plus économiques avec des fonctions multiples : production de lait, de fumure, levier incontournable dans la traction attelée, principale source de revenu monétaire des populations locales (UICN et IIED., 2010).¹

Cependant, malgré ces avantages certains, la divagation quasi permanente des animaux, (bovins en particulier) fait que l'élevage est considéré comme une des principales contraintes du développement de l'agriculture irriguée dans le bassin de l'Anambé. Ce point de vue n'est pas totalement faux si l'on se réfère aux nombreuses campagnes de contre-saison détruites par la divagation

Sans remettre en cause la véracité de ces considérations, au regard du jeu de ruse entretenu par certains éleveurs pour justifier leurs forfaits, il ne faudrait pas non plus ignorer les responsabilités des services administratifs, techniques déconcentrés et décentralisés de l'Etat quant à l'origine et à la recrudescence de la divagation sur le périmètre irrigué de l'Anambé.

2. Méthodologie

Compte tenu de la nature du thème et de la complexité des réalités sociales et institutionnelles locales, l'approche méthodologique utilisée porte sur la collecte de données quantitatives mais surtout qualitatives. Pour les données quantitatives, les investigations ont été orientées sur la fréquence mensuelle et annuelle, mais aussi spatiale des cas de divagation. Actuellement, il est difficile, voire impossible d'avoir des chiffres exacts sur la question, d'autant plus que les données officielles sont souvent très en-deà des chiffres réels, en raison de la fréquence des cas de règlement à l'amiable. Néanmoins, parallèlement aux chiffres officiels, des données quantitatives additionnelles ont été recueillies auprès des notables, des responsables d'organisations paysannes (éleveurs et agriculteurs), mais aussi des victimes et des propriétaires de troupeaux bovins.

Ces statistiques ont été complétées par des renseignements qualitatifs, plus variées, en raison de la diversité des sources (agents de l'administration territoriale locale, des eaux et forêts, de l'élevage, d'autres services techniques dont la SODAGRI, la SODEFITEX, les CADL de Kounkané, Bonconto et de Dabo. Les données sont également recueillies auprès des conseillers ruraux et des responsables de fourrières, des organisations paysannes, dont Gallé *Aïnabé* ou maison des éleveurs de Vélingara, la FEPROBA (fédération des producteurs du bassin de l'Anambé) et la FNPC (fédération nationale des producteurs de coton dont le président et le vice président tous de la zone), des éleveurs et des agriculteurs individuels, surtout des villages riverains du périmètres irrigué dont Anambé, Saré Karéba, Saré waly, Hawataba (CR de Médina El Hadji), Saré Boulèle, Bouty, Dialakégnny (CR de Kandia), Saré Yéro Soudi, Saré Pathé Kandé, Saré Madia Mballo, Yiricoye (CR de Kandiaye), Koulinto, Mballo Kounda Thierno, Téryèl, (CR de Saré Coly Sallé). Pour ce faire, des interviews ou entretiens en focus groupé ou en individuel.

¹ UICN et IIED., 2010 : Rapport définitif : état des lieux autour des barrages de Niandouba et du Confluent, au Sénégal, 119 p, p.51.

En plus, pour un souci de neutralité et des preuves plus expressives, au-delà de la recherche documentaire, l'actualité traitée à chaud par les médias, sur le terrain, a été mise à contribution ; la cartographie a permis la localisation de la zone de l'étude. Ces investigations ont été menées simultanément sur le terrain de 2009 à 2012, en fonction de nos disponibilités, et des périodes les plus sensibles, précisément durant les mois de février et avril 2009, septembre-octobre 2010, décembre 2011, février, mars, juillet 2012.

Cette méthode a permis d'obtenir le point de vue, non seulement des protagonistes mais aussi de l'ensemble des acteurs intervenant sur la question, ce qui a également permis de faire une lecture plus complète sur les enjeux fonciers et la divagation dans le bassin de l'Anambé.

3. Résultats

L'approche méthodologique indique que les cas de divagation, qui font le plus souvent l'objet de verbalisation, sont ceux portant sur le coton (notamment en période de récolte), sur le riz (au niveau du périmètre irrigué avec des mises en fourrière relevant essentiellement du fait de producteurs allochtones) et dans une moindre mesure sur l'arachide. Pour les deux premières spéculations l'intransigeance des victimes est aggravée par les coûts de production élevés, de surcroît basés sur des crédits de campagne. Faire des phrases simples

Sur le plan temporel, les périodes de récolte (octobre-novembre-décembre pour la campagne hivernale) sont plus sensibles. Sur les 130 cas de divagation recensés en moyenne par an, dans le périmètre irrigué et environ (de 2002 à 2011), cette période concentre 85, soit plus de 65% des cas recensés, mais aussi l'essentiel des cas verbalisée. Quant à contre-saison, la divagation est plus fréquente en début et fin de campagne, mais les cas verbalisés sont là aussi plus importants en fin de cycle végétatif.

Sur le plan spatial la zone riveraine des AHA concentre la plus grande fréquence des conflits fonciers et des cas de divagation et de verbalisation, et ceci pour quelques raisons dont la présence de la double culture annuelle, l'étroitesse de l'espace pastoral, la présence d'allochtones et l'hostilité de certaines éleveurs à la mise en valeur du périmètre irrigué. Mais une analyse plus fine montre que le phénomène est plus complexe qu'on ne l'imagine et invite à comprendre d'abord les fondements et l'organisation du système d'élevage.

3.1. L'élevage dans le bassin de l'Anambé : fondements et organisation

3.1.1. Fondements

Les principaux facteurs qui sous-tendent l'épanouissement de l'élevage dans le bassin de l'Anambé sont d'ordre socioculturel, écologique et économique. Du point de vue écologique, la disponibilité de l'espace pastoral (à l'exception des villages riverains du périmètre irrigué), avec possibilité d'alternance entre vaine-pâture et forêt sèche, d'une part, et entre plateau et vallée d'autre part, est renforcée par l'importance des points d'eau en hivernage et la faiblesse dans certaines zones de l'occupation de la surface agricole utile. Les facteurs socioculturels relèvent de la fidélité des peuls à leur civilisation d'éleveur mais aussi du pouvoir social que l'activité offre aux grands propriétaires de troupeaux bovins. Dans le domaine économique, le troupeau bovin représente pour l'homme du Fouladou un trésor, non pas pour l'investissement mais en cas de besoin urgent, à des moments où l'argent de la traite de coton ou de l'arachide se fait rare. En plus, au-delà de son apport en lait, c'est surtout dans les activités de production que l'élevage doit son influence sur la vie économique de la haute Casamance.

Dés lors l'élevage est devenu un moyen et/ou un facteur de développement économique et social. C'est pourquoi il n'existe quasiment pas de peul qui ne possède au moins quelques têtes de bétail et n'ait l'ambition d'en accroître (PELISSIER., 1966², SAKHO., 1998³).

Néanmoins, dans le bassin de l'Anambé dans le reste du Fouladou, la taille des gros troupeaux bovin varient entre 70 et 100 têtes en moyenne et sont essentiellement détenus par les *Foulbé Rimbé*⁴ et dans une moindre mesure, les Sarankoulé. Dans le bassin de l'Anambé, on les retrouve particulièrement dans les villages tels que Baty, Saré Konko, Saré yéroyél, Saré Boukka Gano, Koulinto (CR saré coly Sallé), Saré Molo Dogna (administrativement appelé Témento Alladièye), Saré Madia, Saré Samboula, Mamboya, (CR Kandiyaye), Havataba, Anambé (CR Médina El Hadji), Saré Niari, Saré Bouty et au Nord de la commune de Vélingara avec les villages Sarankoulé s'étalant de Saré Naggués à Médina Mari en passant par Doubbirou, Saré El Hadji Sori, Djida et Lambatara (CR Kandia). A quelques exceptions près, l'organisation et la gestion de l'activité présentent ici des caractères généraux globalement identiques.

Ce système d'élevage même s'il reste encore du point de vue organisationnelle marqué par la forme sédentaire, tend de plus en plus vers la transhumance dans certaines communautés rurales comme celles de Kandiyaye, de saré coly sallé et de sinthiang, koundara.

3.1.2. L'organisation et la gestion de l'élevage dans le bassin de l'Anambé

Le caractère sédentaire de l'élevage dans le bassin de l'Anambé, place l'organisation de cette activité dans des conditions qui font que tous les soirs les troupeaux sont rassemblés dans un lieu précis, pour un intervalle de temps variant entre trois semaines et deux mois. Ce lieu est appelé en poular *winndé*⁵ ou *wouro*.

Le *winndé* fait l'objet de déplacements mais leur fréquence est fonction de la période de l'année. Pendant la saison sèche, le troupeau occupe les *bambé*⁶. Toute la journée durant, les animaux peuvent divaguer librement et rejoindre le *winndé* à l'approche du crépuscule pour y passer la nuit attachés (PÉLISSIER., 1966)⁷. Cette mise à l'attache permet d'atteindre trois objectifs majeurs :

- un objectif alimentaire à travers le lait trait quotidiennement ;
- un objectif agronomique en fertilisant les sols par apport de fumure ;
- un objectif de sécurisation du bétail en ce sens qu'elle permet au propriétaire d'avoir les possibilités de contrôler le troupeau en cas de vol, de maladies ou de perte par égarement.

² PELISSIER., 1966 : Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance, p503.

³ SAKHO. M., 1992. Identification des besoins des agriculteurs et éleveurs : le cas de la zone d'intervention de la SODAGRI, mémoire de fin d'études pour l'obtention de diplôme d'ingénieur des travaux de l'agriculture, ENSAT, Thiès, p56.

⁴ Peuls nobles, fortement attachés à l'élevage, leur principale activité économique depuis toujours

⁵ *winndé* ou *wouro* mots poular signifiant lieu d'attache des bovins en *Foulacounda*, *poular* que parlent les peuls du fouladou (*winndé* par rapport au fumage et *wouro* par rapport au lieu, seulement *wouro* peut signifier aussi maison ou village ailleurs).

⁶ *Bambé* mot poular qui veut dire champ de case concernant l'auréole interne et les voisinages des habitations, bénéficiant des ordures qui fertilisent les sols.

⁷ Péliissier., 1966 : op.cit, p504.

Cependant l'évolution des modes vie ou comportements sociaux vers les sociétés dites modernes notamment occidentales, cette pratique tend à disparaître dès la fin du mois de février, surtout au niveau des villages éloignés du périmètre irrigué de l'Anambé. Cette forme d'organisation de l'élevage contraste dans bien des cas à celle observée pendant la saison des pluies.

En hivernage, dès que les premiers semis poussent, les troupeaux bovins, souvent sur un ordre du conseil rural, sont progressivement éloignés du village, à mesure que s'avance la saison des pluies et le cycle végétatif des cultures. A la différence de la saison sèche, ici, ils sont placés durant toute la journée sous la conduite d'un berger généralement rémunéré mais comptable, du départ du *winndé* à son retour, des éventuels dégâts diurnes qu'ils commettront sur les champs. Ainsi en début d'hivernage, le *winndé* est installé sur les champs permanents à semi permanents appelés à porter les semis de second et/ou de dernier groupe, souvent constitués de maïs ou de sorgho. Ce genre de *winndé* joue un rôle à effets agronomiques double : de fertilisant et d'herbicide (cf photo).

En plein hivernage le *winndé* reste souvent installé sur une friche de champ de brousse à longue durée, donc davantage éloigné des habitations. L'objectif recherché consiste :

- à récupérer le terrain en friche au profit des cultures ;
- à protéger les champs cultivés contre les troupeaux ;
- à limiter les déplacements rapprochés du *winndé*, (occasionnant une perte de temps) liés à l'intensité et à la fréquence des pluies, mais aussi la chute des arbres sur les animaux ;
- minimiser les risques d'éventuelles maladies liées à la forte humidité.

À la fin de la saison des pluies, les troupeaux sont déplacés à l'intérieur de la forêt sèche mais à une distance raisonnable par rapport aux champs de brousse notamment sur le front pionnier des défrichements. Ce front pionnier qui représente le domaine d'extension des champs de brousse est souvent constitué d'anciens *winndé* que le propriétaire du troupeau cherche à mettre en valeur. Donc la mise en place d'un *winndé* n'est pas gratuite. Cependant aucun cultivateur ne peut défricher l'ancien *winndé* d'autrui sans l'aval de ce dernier. Le *winndé* constitue alors une forme d'appropriation fictive par l'éleveur, d'un terrain non aménagé et non encore exploité, au profit de ses activités agricoles.

Ce processus de déplacement des troupeaux, tout en orientant, voire guidant le front pionnier, ralentit le rythme des défrichements et la mise en friche. Ainsi a-t-on constaté que l'intensité des défrichements et la mise en friche sont plus importantes dans les villages à faibles rapports homme-bovin, autrement dit, les moins dotés en ressources bovines surtout de gros troupeaux. Ce sont en général les villages à prédominance *djiyabé* et/ou mandingues ou alors des deux à la fois. C'est le cas des villages tels kopara, Saré Diaobé, Baricounda, (CR Saré coly sallé), Niandouba *Sébbé* (mandingue) Saré Méta Djiddé, Saré yéro boukka, Saré konkoyél (CR kandiaye), Mandonkou, Pakigna (CR Bonconto) où les défrichements sont toujours d'actualité et les étendues en friche s'étalent à perte de vue, pouvant même atteindre dans certains cas les 07 km des habitations.

Il apparait que l'élevage entretient des rapports à la fois directs et indirects avec les activités agricoles dans le bassin de l'Anambé. Avec les cultures céréalières ces rapports sont globalement symbioses donc revêtent un intérêt mutuel. L'élevage fournit aux plantes sa

force physique à travers la traction attelée, participe à la restauration des sols cultivés par l'apport de fumier mais en revanche bénéficie de la vaine pâture surtout sur les riches champs de céréales récoltés.

À la différence des céréales, les cultures commerciales ont développé avec l'élevage des relations qui ressemblent plus à une sorte de commensalisme voire de parasitisme qu'à une forme d'intégration, c'est-à-dire qui tendent vers le sens unique. En effet, de la fertilisation des champs par la fumure à la commercialisation en passant par la traction attelée, il n'y a pas d'étape qui ne fasse appel à la force de l'animale ; pourtant, exception faite de la formation d'auxiliaires vétérinaires, organisée par la SODEFITEX avec la collaboration des OP, l'élevage ne bénéficie pratiquement de rien de la culture du coton. Avec l'arachide, la situation est loin d'être la meilleure, puisque la fane dont bénéficiait le bétail est désormais commercialisée au même titre que les graines (BALDÉ., 2002)⁸. En plus, les récoltes de l'arachide et du coton ne sont pas compatibles avec la présence du cheptel bovin.

Cette période correspond par ailleurs à celle de la forte intensité des feu de brousse, du tarissement des mares et de la baisse des nappes phréatiques en zone de plateau, ce qui devient un réel problème pour les grands éleveurs de bovin. Ainsi autant de contraintes qui obligent ces pasteurs de plus en plus à pratiquer la transhumance.

La transhumance est une dynamique à caractère régulier de transfert de troupeaux entre deux espaces pastoraux généralement complémentaires (LACOSTE., 2003⁹ ; BRUNET., 2005¹⁰). Dans le bassin de l'Anambé, la direction des mouvements à l'image des causes varie en fonction des périodes de l'année. Cette transhumance oppose souvent les zones humides, ou inondables des vallées, bas-fonds et celles des plateaux ou les voisinages immédiats des camps de brousse et l'intérieur de la forêt sèche soudanienne.

Pendant la saison des pluies l'inondation des basses terres et le développement voire prolifération de certains insectes nuisibles à la santé animale comme la mouche tsé-tsé, provoquent une migration des troupeaux vers les régions de plateau. Ces déplacements qui se déroulent en août-octobre, affectent surtout les villages riverains de l'Anambé (Koulinto, Saré Bourang, Soutouré, Saré Bouty, Anambé, Dialakégny etc.) qu'ils soient de *Bissabor*, de *Gadawédou*, ou de *Pathring*. Cette situation est d'autant plus contraignante qu'elle se produise dans une période de temps réduit par les pluies, notamment diurnes, mais plus exigeante en main-d'œuvre pour les travaux champêtres (BALDÉ., 2003)¹¹.

A l'inverse, en saison sèche (mars-juin) les motivations de la transhumance sont purement pastorales ; elles sont centrées sur la quête des ressources végétales et hydrauliques. Elles s'orientent alors vers la vallée de l'Anambé, précisément autour du Lac *waima*. Cette stratégie permet de contourner les pénibles opérations d'abreuvement à partir des puits et/ou des

⁸ BALDÉ A., 2002 : Développement de la culture du coton dans le secteur de Kounkané : problèmes et stratégies de relance, mémoire de maîtrise, université Gaston Berger de Saint-Louis, p68.

⁹ BRUNET. R. et al., 2005. Les mots de la géographie : dictionnaire critique, RECLUS-la documentation française, 520P.

¹⁰ LACOSTE Y., 2007. De la géopolitique aux paysages, dictionnaire de la géographie, Armand Colin, Paris, 413p.

¹¹ BALDÉ.A., 2003 : Aménagements hydro agricoles et riziculture irriguée dans le bassin de l'Anambé : tendances, contraintes et perspectives, mémoire de DEA, UCAD, p46.

*biidal*¹², souvent frappés de tarissement sévère en zones de plateau lors des années à déficit pluviométrique.

La transhumance concerne particulièrement les gros villages d'éleveurs peuls qui sont relativement excentrés par rapport au principal réseau hydrographique ou alors des villages certes proches mais les conditions écologiques de plateau ou la proximité du périmètre irrigué de l'Anambé les imposent à conduire leurs troupeaux à la réserve de waïma. Parmi les localités les plus intéressées par cette forme de mobilité, on peut retenir, Baty, Saré Konko, Saré Boukka Gano, Saré Yéroyél, Koulinto (CR Saré Soly Sallé), Saré Maoundé Banna, etc. (CR Sinhtiang Koundara).

Si ce mouvement permet de contourner la lancinante question de pénurie d'eau et de ressources végétales, de réduire l'intensité de la divagation des bovins sur les aménagements hydro-agricoles du bassin de l'Anambé, il affecte par ailleurs de toute évidence la disponibilité de la main-d'œuvre pour le compte de la culture de contre-saison. En plus il prive également aux éleveurs d'avoir des plus riches *winndé* de l'année, c'est-à-dire, ceux qui, en raison de la longueur de la stabulation et donc de l'accumulation quantitative de ce précieux fertilisant d'animaux que constitue le fumier, produisent des effets agronomiques qui peuvent s'étaler ou s'étendre sur une dizaine d'année environ.

Entre ces deux migrations aux motivations, saisons et destinations, différentes mais tout de même aux objectifs globalement identiques, parce que fondés sur la recherche de meilleures conditions d'élevage de la vache, s'interpose une troisième qui se démarque elle, des précédentes en terme de causes, de périodes, d'espace d'accueil et même dans une certaine mesure d'objectifs spécifiques.

Habituellement elle s'effectue entre les mois d'octobre et de décembre correspondant à une période très sensible du cycle végétatif des cultures sous-pluies et d'un comportement particulier des bovins (qui deviennent très agressifs vis-à-vis des cultures) qui conduisent à un déplacement nécessaire des troupeaux afin de permettre un déroulement des opérations de récolte notamment celle du coton, dans des conditions calmes.

À la différence des autres, elle se fait souvent en deux étapes dont la première a lieu au niveau des mares en zone de plateau. L'assèchement de ces points d'eau d'hivernage et le tapis herbacé environnant déclenche un nouveau déplacement en profondeur où le vide humain et les conditions écologiques actuelles autour de la Thiayanga favorisent l'installation des troupeaux bovins. Les éleveurs des villages de Saré Molo Dogna, Saré samboula, Niandouba kinsi, Saré Madia, Mayél (CR kandiaye), de Saré Kaba, Mounting (CR Bonconto) sont depuis une trentaine d'années les principaux animateurs de ce mouvement de transhumance. Cette forme de transhumance permet de minimiser les éventuels conflits et dégâts relatifs à la divagation, un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur dans la zone.

¹² *Biidal* : petit puits de forme circulaire creusé sur les berges des vallées pour l'abreuvement des troupeaux bovins en saison sèche.

3.2. La divagation dans le bassin de l'Anambé : impacts socioéconomiques et responsabilités institutionnelles

La divagation est un problème général mais complexe surtout dans les territoires à vocation agricole et pastorale. Au Sénégal la question fait régulièrement l'objet de rencontres entre les acteurs impliquant souvent les autorités administratives et techniques locales surtout dans les régions Sud : Kédougou, Tambacounda, Kolda, etc. Depuis quelques années, la recrudescence de la divagation alimente régulièrement l'actualité régionale avec quelquefois des titres à la *Une* des journaux fort révélateurs de l'importance des impacts socio-économiques indésirables du phénomène. Le périmètre irrigué du bassin de l'Anambé est un des grands foyers de la divagation.

3.2.2.1. Impacts de la divagation sur la culture du coton irrigué

«Le coton de l'Anambé victime des animaux en divagation »¹³. Ce titre à la *Une* du journal Sud-quotidien (en date du 29 août, 2002, p. 4.) est un des témoignages de l'ampleur de la divagation qui sévit dans le bassin de l'Anambé et particulièrement sur le périmètre irrigué. Pour rappel, en 2001, suite à la crise cotonnière liée aux problèmes d'ordre écologique (sécheresse, attaques parasitaires, perte de fertilité des sols dans certaines régions cotonnières, etc.), la SODEFITEX avait introduit la culture du coton irrigué dans les aménagements hydro agricoles de l'Anambé. Mais pour la campagne hivernale 2002/2003, sur une superficie de « 42 hectares emblavés, seuls 2,5 ha ont pu être sauvés, les bovins ayant brouté tout le reste »¹⁴. Cette perte de 94 % de la superficie emblavée est largement suffisante pour provoquer de vives inquiétudes des plus hauts responsables de la filière coton et leur partenaire financier. La triple présence dans le périmètre, des directeurs généraux de la SODEFITEX, de la production du coton et de la CNCAS justifie, non seulement l'importance de ces inquiétudes sur la production mais aussi sur le recouvrement des dettes paysannes, (d'autant plus le taux de remboursement dépend surtout de la production) et donc sur la survie du coton irrigué dans le bassin de l'Anambé. Ainsi malgré ses bons résultats en terme de rendements qui ont enthousiasmé les producteurs, le pessimisme reste le sentiment le mieux partagé par les acteurs car c'est « de la maîtrise du récurrent problème de la divagation des bovins que dépendra l'avenir du coton irrigué »¹⁵, alors celle-ci semble encore avoir de beaux jours autour du périmètre irrigué du bassin de l'Anambé. Ce qui n'est pas totalement faux d'autant plus que depuis 2002 le coton irrigué appartient au passé mais la divagation menace sérieusement la survie des cultures irriguées au niveau des AHA comme le montre le quotidien Walfadjiri dans sa livraison du 17 avril 2008.

2.2.2. Impacts de la divagation sur la riziculture irriguée

« Bassin de l'Anambé : la divagation des animaux menace la production de riz. Des troupeaux de vaches ne cessent de détruire les récoltes en l'absence des propriétaires »¹⁶. Cette situation a fortement envenimé les relations entre agriculteurs et éleveurs. Les protestations des producteurs se justifient amplement si l'on se réfère aux lourds investissements et aux graves

¹³ SEYDI.Ch.o., 2002 : Sud-Quotidien 29 août, p4.

¹⁴ SEYDI.Ch.o., 2002 : Sud-Quotidien 29 août, op.cit, p5.

¹⁵ SEYDI.Ch.o., 2002 : Sud-Quotidien 29 août, op.cit, p5.

¹⁶ DIENG. Ch., 2008 : Walf quotidien 17 avril, p.6. <http://www.walf.sn/societe/suite>.

risques encourus sur la pérennité de leurs activités. C'est pourquoi d'ailleurs, averti le coordonateur du PADERBA d'alors : « malgré toutes les difficultés rencontrées en insuffisance de matériels agricoles et en absence de crédits, la SODAGRI est parvenue à réaliser plus de 1 000 ha pour la présente campagne de contre-saison. Il serait dommage que ces 1 000 ha soient annihilés par des animaux en divagation ».¹⁷ Pour éviter les éventuels affrontements physiques (directs) entre les protagonistes la SODAGRI et l'administration territoriale locale organisent souvent des rencontres avec les principaux acteurs (producteurs, éleveurs, responsables OP, élus locaux, autres services techniques dont les CADL, etc.) pour prendre des mesures idoines. Ainsi les conclusions du comité local de développement organisé en avril 2008, avaient aux producteurs, la surveillance diurne quotidienne de leurs parcelles et aux éleveurs, la garde en permanence de leurs troupeaux bovins. En même temps elles mettent en garde tout règlement pacifique d'un cas de divagation des animaux sur les cultures et le sous-préfet de Dabo d'ajouter : « tout contrevenant sera sanctionné suivant l'ampleur des dégâts causés »¹⁸. Cette interdiction du règlement pacifique des cas de divagation semble bien gagner l'adhésion de certains producteurs, quelque fois même au prix de la paix sociale. En effet si « les conflits étaient le plus souvent réglés à l'amiable entre la victime et le plaignant, depuis l'arrivée d'agriculteurs originaires de Touba qui ont des rapports plus heurtés avec les éleveurs, les plaintes à la gendarmerie et les mises en fourrière se multiplient »¹⁹.

Néanmoins, il faut reconnaître que la divagation pose un réel problème au développement des cultures irriguées ; elle représente une grande hantise pour les exploitants des AHA du bassin de l'Anambé et plus particulièrement ceux qui misent sur la culture de contre-saison. C'est pourquoi les autorités cherchent de plus en plus des solutions préventives, bien que ces mesures ne puissent écartier complétement les lourdes responsabilités institutionnelles sur la question.

2-3-Les responsabilités de l'État dans la divagation

Dans le bassin de l'Anambé, les responsabilités de la recrudescence de la divagation sont partagées entre les principaux acteurs. Mais la part des services déconcentrés et décentralisés de l'État semble l'emporter sur les autres. En effet, dans son projet d'aménagements hydro-agricoles du bassin de l'Anambé, la SODAGRI semble ignorer notamment dans le partage des ressources la prise en compte de l'élevage entant facteur déterminant dans la réussite de l'irrigation. Ainsi « l'élevage a été négativement affecté dans le bassin de l'Anambé : les éleveurs dont les terroirs sont proches des parcelles aménagées se considèrent comme les grands perdants des barrages pour plusieurs raisons :

- la perte de leurs zones traditionnelles de pâturages ;
- l'absence de parcours de bétail permettant d'accéder facilement aux points d'eau ;
- les inondations des pâturages en hivernage, source de maladies diverses du bétail mais aussi, situation qui oblige à transférer en hivernage le bétail vers des zones plus propices et plus éloignées, privant du coup les populations de lait ;

¹⁷ DIENG. Ch., 2008 : Op.cit, p.3.

¹⁸ DIENG. Ch., 2008 : Op.cit, p.3.

¹⁹ UICN et IIED., 2010 ; op.cit, p.96.

-l'accroissement des dépenses de gardiennage, soit par l'obligation de payer un berger en saison sèche lorsqu'il y a contre-saison, soit par paiement des amendes de fourrière »²⁰.

Les villages installés sur les axes Kounkané-Koulinto et Soutouré-saré Bouti-Kandia ont l'indésirable particularité d'être coincés entre le plateau déjà fermé par une série de villages et hameaux et le périmètre irrigué qui les isole de l'Anambé et de ses principales vallées affluentes. Ce double handicap pour une activité aussi dévoreuse d'espace qu'un élevage extensif, de plus en plus contraint à la transhumance dans un contexte d'exiguïté de pâturage, ces éleveurs se retrouvent probablement dans position inconfortable qui rend difficile le contrôle du bétail en toute saison et par conséquent la protection des cultures dans le périmètre irrigué. C'est pourquoi la divagation des bovins s'est vite posée avec acuité et les éleveurs semblent l'utiliser comme stratégie passive mais efficace pour décourager la pratique de la culture irriguée dans leur ex-terroir pastoral. Cela s'est avéré productif avec l'abandon du coton irrigué.

Par ailleurs, d'autres facteurs comme les feux de brousse précoces en zone plateau, la libération illégale et prématurée du bétail, la concentration des ressources hydriques et fourragères autour du périmètre irrigué en saison sèche, compliquent davantage le déplacement des troupeaux bovins dans l'aire du bassin.

Les forfeitures ou prévarications des politiques d'aménagement hydro agricoles dans l'aire d'emprise pastorale, se sont traduites par l'enclavement des pâturages, particulièrement les ressources en eau de surface dans la zone qui concentre la plus grande densité de cheptel bovin du bassin de l'Anambé. C'est ce qui explique en partie que « les conflits de divagation sont les plus fréquents dans la zone d'influence du barrage du Confluent, où la réalisation des aménagements hydro agricoles n'intègre pas les exigences du pastoralisme »²¹.

Au regard de la loi sur le domaine national, le problème relève pour l'essentiel, des compétences des conseils ruraux (FRANCETTE. S., 1999)²². En effet l'article 195 du Code des collectivités locales stipule : « le Conseil rural délibère sur les servitudes de passage et la vaine pâture, le régime et les modalités d'accès et d'utilisation des points d'eau de toute nature, la création, la délimitation et la matérialisation de chemins de bétail à l'intérieur de la communauté rurale, à l'exception des voies à grande circulation qui relèvent de la compétence du représentant de l'État »²³.

L'on comprend dès lors que les responsabilités institutionnelles ne sont pas à écarter dans la divagation des animaux et corrélativement dans les échecs répétés de la mise en valeur du périmètre irrigué du bassin de l'Anambé, d'autant plus que « malgré l'existence depuis 2004 de 7 POAS, le foncier pastoral peine à retrouver sa place auprès des AHA. Les anciennes zones de pâturages et réserves sylvo-pastorales ont été défrichées pour céder la place aux AHA. Ce qui fait dire à un producteur membre de la FEPROBA que ce sont les

²⁰ UICN et IIED., 2010 ; op.cit, p.90.

²¹ UICN et IIED., 2010 ; op.cit, p.96.

²² FRANCETTE. S., 1999 : Colonisation des terres sylvo-pastorales et conflits fonciers en Haute-Casamance :p 12-25. In Collection tenures foncières pastorales No. 13 ; 41p.

²³ UICN et IIED., 2010 ; op.cit, p.94.

aménagements qui divaguent et non le cheptel »²⁴. Ces propos justifient amplement les difficultés d'intégration de l'élevage dans le projet d'aménagements hydro-agricoles du bassin de l'Anambé mais aussi la déloyale concurrence spatiale que le périmètre irrigué mène contre l'élevage. Ils justifient également l'importance des enjeux sur le contrôle des ressources et son impact sur la vie socioéconomique des populations. Il semblerait que la satisfaction de la forte demande alimentaire, en riz notamment, expliquerait quelque part toutes les difficultés pour les autorités compétentes, d'appliquer les textes de loi lorsqu'ils jouent en faveur de l'élevage.

4. Discussion

Dans le bassin de l'Anambé, l'essentiel de la population tire ses revenus des activités agricoles et/ou pastorales. Mais la divagation constitue un sérieux obstacle au développement des activités agricoles de façon générale et plus particulièrement à la mise en valeur du périmètre irrigué. Le phénomène est lié à des facteurs multiples, qui sont dans l'ensemble d'ordre géographique, socioculturel, politique, technique et institutionnel (BALDÉ., 2011)²⁵. L'importance de la ressource pastorale dans laquelle figurent la forêt classée et les nombreux affluents de l'Anambé, offrait aux éleveurs riverains, (communautés rurales Kandia, Médina El Hadj, Kandiaye et de Saré Coly Sallé) d'immenses avantages. A la différence des habitants du plateau, les riverains de l'Anambé ne gardaient leurs troupeaux ovins que pour de courtes périodes (début d'hivernage et décembre-mi-janvier).

Cependant, cet espace jadis pastoral est devenu depuis l'introduction de l'irrigation moderne dans le bassin de l'Anambé, le principal domaine d'extension du périmètre irrigué, entraînant de fait un rétrécissement du parcours pastoral et par voie de conséquence, une obligation pour les éleveurs de garder le bétail toute l'année durant, mais aussi une augmentation des cas de divagation et subséquemment, des tensions entre éleveurs et producteurs.

Au départ, les autorités administratives et les services techniques en place (la SODAGRI en particulier) avaient promis aux éleveurs, construction de points d'eau, de bassins de rétention et forages sur des parcours pastoraux bien délimités en concertation avec les bénéficiaires et les collectivités locales avant le démarrage des travaux d'aménagement du périmètre irrigué. Si les parcours pastoraux sont matérialisés avec la mise à disposition des POAS en tant qu'outil juridique et technique de travail, ils ne sont dans la réalité que des espaces de jouissance, autrement dit à la merci de tous (l'agriculteur, le charbonnier, le menuisier, etc.).

A présent, ni la SODAGRI, encore moins les collectivités n'ont véritablement honoré leurs engagements. N'est-ce pas des raisons suffisantes qui semblent faire l'affaire des éleveurs déjà hostiles au périmètre irrigué ?

Habituellement, sur ordre des conseils ruraux, de concert avec l'administration territoriale en place, le bétail fait l'objet de garde de l'apparition des premières levées à la mi-janvier, période correspond à la fin de la récolte de la campagne hivernale. Toutefois, la pratique de la culture de contre saison impose aux riverains du périmètre irrigué la garde des troupeaux de

²⁴ UICN et IIED., 2010 ; op.cit, p.94.

²⁵ BALDÉ A., 2011: Aménagements hydro agricoles et riziculture irriguée dans le bassin de l'Anambé : analyse des contraintes et des stratégies de mise en valeur, mémoire de fin d'études, pour l'obtention du CAES, FASTEF (UCAD), p76.

jour comme de nuit, fait que les principaux concernés, qui, s'ils ne manifestent pas publiquement leur désaccord, utilisent en pratique, subtilement la stratégie de désobéissance.

Cette attitude, ils la justifient aux motifs d'avoir été trahis par la SODAGRI et par les conseils ruraux. Même si ces arguments ne suffisent pas pour expliquer tout le problème, ils ne sont pas pour autant dénués de fondement, dans la mesure où les actions de compensation prévues par la SODAGRI et les collectivités locales au profit des éleveurs tardent encore à se concrétiser sur le terrain alors le parcours pastoral, lui, a déjà été amputé de sa substance par les aménagements hydro agricoles. En plus les désagréments causés par les inondations fréquentes de l'espace pastoral en hivernage suite à l'endiguement de l'Anambé à sa confluence avec la Thiayanga, réduisent considérablement le terrain de déploiement du bétail et oblige du coup les détenteurs de troupeaux bovins à transhumer vers les zones de plateau où ils évoluent en allochtones.

Mais dans le bassin de l'Anambé la divagation est un phénomène récurrent complexe. En effet même si des insuffisances administratives et techniques aggravent la situation il faut reconnaître que la majorité des éleveurs riverains de l'Anambé sont hostiles à la mise en valeur du périmètre irrigué. Ainsi, du mysticisme à la libération nocturne délibérée des troupeaux bovins, les tentatives de mise à l'échec du développement de la culture irriguée, de la part de certains éleveurs, se multiplient. Ainsi l'occupation tronquée des parcelles a conduit les éleveurs à reprendre leur territoire jadis conquis par les cultures irriguées.

La conduite des troupeaux bovins à l'intérieur du périmètre irrigué montre toute la complexité d'appropriation et de contrôle effectifs de l'espace entre agriculture et élevage. La situation est d'autant plus délicate que dans le bassin de l'Anambé, il s'avère quasiment impossible de tracer les limites entre éleveur et conseiller rural, surtout, mise à part la nouvelle communauté rurale de Kandiaye, l'essentiel des conseillers ruraux font partie des plus gros éleveurs de leurs collectivités locales. Ce qui les place dans une position souvent inconfortable en ce sens qu'ils deviennent de fait, à la fois juge et partie, voire juge de leur propre procès, leur rendant la tâche beaucoup plus compliquée. En plus les considérations d'ordre politique et social (les liens, historiques, parentaux, ou autres), influencent souvent les conclusions, ce qui fait que même si elles verbalisent l'éleveur à la hauteur des dégâts causés par son bétail, on arrive rarement à l'acquiescement de la rançon, surtout lorsqu'elle devait être payée par le propriétaire du troupeau et non le berger engagé.

Cette stratégie de règlement des conflits de divagation par la réprimande est certes illégale mais a l'avantage d'éviter les tensions conduisant à d'éventuelles vengeances. C'est pourquoi les règles sociales ont souvent prévalu au détriment des logiques économiques et judiciaires. D'autres facteurs comme les avantages mutuels, interviennent souvent pour poser sur le règlement des conflits de divagation, telles que les contreventions éventuelles de tierces personnes pour diverses raisons. C'est pourquoi d'ailleurs les cas qui arrivent au niveau des instances légales, sont ceux des producteurs allochtones principalement originaires du bassin arachidier dont ces liens sont moins étroits avec les conseillers ruraux et les populations autochtones de façon générale.

Par ailleurs, les enjeux sur le contrôle des ressources naturelles représentent la principale source de conflit entre producteurs et éleveur. Ce litige est rendu davantage aigu par le non

de respect de la SODAGRI des clauses signées avec les éleveurs lors des négociations sur le partage des ressources et les éventuelles mesures d'accompagnement en faveur des pasteurs en guise de compensations des pertes subies sur leur parcours pastoral au bénéfice des AHA. Selon les éleveurs, après avoir obtenu sa part des conclusions, SODAGRI semble totalement ignorer ses engagements de départ à leur égard, consistant à aménager des parcours pastoraux disposant suffisamment de mares artificielles, de puits, voire même des forages. Pire encore s'assurant du soutien sans faille et inconditionnel des autorités administratives, elle pense toujours avoir raison sur les éleveurs. Par conséquent elle semble avoir pris pour l'essentiel ses intérêts et ceux des producteurs allochtones.

S'il est vrai que la SODAGRI et les collectivités locales ont accumulé beaucoup d'insuffisances au détriment des éleveurs, il est tout aussi vrai que ces derniers semblent développer une attitude de mauvaise foi, en ce sens qu'ils donnent l'impression de vouloir gagner tous les privilèges offerts par la SODAGRI comme la disponibilité en permanence et de proximité extrême, de l'eau et de l'herbe humide, du poisson, le désenclavement, les infrastructures (animales comme humaines), sanitaires, scolaires, les bas prix du riz produit dans le périmètre irrigué, les revenus tirés directement des AHA, etc. et en même temps développer des stratégies de conservation de tous leurs anciens avantages offerts par la nature, sur lesquels les services techniques et les collectivités locales se fondent non seulement pour le développement des cultures irriguées mais aussi du bassin de l'Anambé dans son ensemble. Il importe donc de comprendre que ces avantages apportés par la SODAGRI ne viennent pas du néant, ce sont des milliards de FCFA tirés de la sueur du front d'autrui, qui devaient être utilisés au profit d'autres dans d'autres contrées, c'est alors du bien à rentabiliser au profit de tous et non pour le compte d'une certaine catégorie sociale.

Conclusion

S'il est vrai que l'hostilité de certains éleveurs à l'extension et à la mise en valeur du périmètre irrigué et leur opportunisme devant les avantages offerts par la présence des AHA sont manifestes, il est tout aussi vrai que la faible prise en compte des intérêts de l'élevage par les collectivités locales, les services techniques et l'administration territoriale a participé largement à la recrudescence des conflits de divagation dans le bassin de l'Anambé. En substance, le manque de traitement équilibré entre l'agriculture et l'élevage, principales activités économiques de la zone, logiquement complémentaires, constitue un handicap majeur, non seulement pour l'épanouissement des cultures irriguées, mais aussi le développement socioéconomique du bassin de l'Anambé.

Dans l'état actuel des choses, il importe que les principaux acteurs jouent franc jeu, en élevant l'intérêt général au dessus de tous. De par le passé, les tentatives de matérialiser une telle idée n'ont pas manqué, mais le respect des engagements pris de part et d'autre, n'a pas suivi de façon satisfaisante. Et c'est à ce niveau surtout qu'il importe de revoir les facteurs explicatifs afin de remédier à cette situation, bien que la confiance entre les protagonistes et leurs interlocuteurs reste difficile à rétablir.

Références bibliographiques

- BALDÉ A. 2002: Développement de la culture du coton dans le secteur de Kounkané : problèmes et stratégies de relance, mémoire de maîtrise, UGB de Saint-Louis, 131 p.
- BALDÉ A., 2003 : Aménagements hydro agricoles et riziculture irriguée dans le bassin de l'Anambé : tendances, contraintes et perspectives, mémoire de DEA, UCAD, 78 p.
- BALDÉ A., 2011: Aménagements hydro agricoles et riziculture irriguée dans le bassin de l'Anambé : analyse des contraintes et des stratégies de mise en valeur, mémoire de fin d'études, pour l'obtention du CAES, FASTEF (UCAD), 81 p.
- BRUNET. R. et al., 2005 : Les mots de la géographie : dictionnaire critique, RECLUS-la documentation française, 520 p.
- DIENG. C., 2008 : Walf quotidien 17 avril, p.6. <http://www.walf.sn/societe/suite>.
- FRANCETTE. S., 1999 : Colonisation des terres sylvo-pastorales et conflits fonciers en haute Casamance, p12-25 : In Collection tenures foncières pastorales No. 13 ; 41 p.
- LACOSTE Y., 2007 : De la géopolitique aux paysages, dictionnaire de la géographie, Armand Colin, Paris, 413 p.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique Loi n° 2004-16 du 4 juin 2004 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale Dakar-Sénégal, 43 p.
- PELISSIER. P., 1966 : Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance, Edition Saint-Yrieu, imp, Fabrègne, Haute Vienne, 1940 p.
- SAKHO. M., 1992 : Identification des besoins des agriculteurs et éleveurs : le cas de la zone d'intervention de la SODAGRI, mémoire de fin d'études pour l'obtention de diplôme d'ingénieur des travaux de l'agriculture, ENSAT, Thiès, 96 p.
- SEYDI.Ch.o., 2002 : Sud-quotidien 29 août.
- UICN et IIED., 2010 : Rapport définitif : état des lieux autour des barrages de Niandouba et du Confluent, au Sénégal, 119 p.